

1206562601

DATE DEPOT :	2012-07-13
NUMERO DE DEPOT :	2012R065540
N° GESTION :	2012B04000
N° SIREN :	494613607
DENOMINATION :	VOLFONI
ADRESSE :	29 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2012/04/19
TYPE D'ACTE :	RAPPORT
NATURE D'ACTE :	

VOLFONI S.A.S.
Société par actions simplifiée
au capital social de 106.296 euros
Siège social : 29, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris
RCS Paris 494 613 607

RAPPORT DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2012

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS
M (R)
13 JUIL. 2012
N° DEPOT 65540

Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de vous soumettre un projet d'augmentation du capital social de la société Volfoni SAS (la « **Société** ») en nature destiné à accompagner son développement et la structuration d'un groupe intégré avec le renforcement de ses participations dans les sociétés Volfoni Iberia SL et Volfoni Polarizers SARL.

Ces sociétés ont pour activité :

- Volfoni Iberia SL, la fabrication, la vente, la commercialisation et la distribution de biens et services destinés au secteur du cinéma et aux lieux de projection de contenus numériques ainsi que la fabrication et la commercialisation de lunettes 3 dimensions et tous services liés à ces lunettes de manière directe et indirecte et

- Volfoni Polarizers SARL, en France et à l'étranger, la fabrication, la conception et la commercialisation d'obturateurs optiques de grande taille pour la projection numérique en 3 dimensions en salle.

Seront également soumis à votre approbation les modifications des statuts induites par ces opérations d'apport.

Situation et activité de la Société pendant l'exercice en cours

Conformément aux dispositions de l'article R.225-113 du Code de commerce, nous vous rappelons que, depuis le début de l'exercice en cours, l'activité de la Société a été marquée par les événements suivants.

La Société connaît une forte croissance de son activité qui nécessite une structuration de son activité internationale sous la forme d'un groupe intégré.

Elle souhaite également renforcer son partenariat avec deux personnalités fortes de son métier :

- Monsieur Stephen Palmer, personnalité reconnue dans le domaine de la R&D, de la conception et du développement des produits et

- Monsieur Francisco Lafuente Serra, plus spécialisé dans la commercialisation de ces produits.

Projet d'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de deux apporteurs

Notre société a l'occasion unique de pouvoir renforcer sa participation dans les sociétés Volfoni Polarizers et Volfoni Iberia SL lui permettant de détenir à très court terme cent pour cent (100%) du capital de ces sociétés dans lesquelles elle n'était jusqu'alors partenaire associée à seulement cinquante pour cent (50%).

Pour ce faire, elle entend procéder par augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, souscrite sous la forme des apports en nature suivants :

-- Monsieur Francisco Lafuente Serra apporte 150.300 actions de la société espagnole Volfoni Iberia SL, représentant 50% du capital de cette société ; cet apport serait valorisé 59.050 euros et

-- La société Crystal Vision, représentée par son dirigeant, Monsieur Stephen Palmer, apporte 500 parts sociales qu'elle détient dans la société de droit français Volfoni Polarizers, représentant 50% du capital de la société Volfoni Polarizers ; cet apport serait valorisé 59.050 euros.

Ces apports donneront à chacun des apporteurs 5.905 actions ordinaires d'un nominal de un (1) euro, le solde étant inscrit en compte « prime d'émission ».

La souscription sera ouverte à compter du jour de l'assemblée générale et jusqu'au 19 mai 2012 inclus.

Les actions ordinaires nouvelles seront, dès leur création, assimilées aux actions ordinaires anciennes et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

A l'issue de ces opérations d'apport,

(i) le capital social de la société Volfoni sera composé de 118.106 actions (dont 93.810 actions ordinaires et 24.296 actions de préférence) égal à 118.106 euros ;

(ii) la société Volfoni détiendra :

- 100% des actions de la société Volfoni Polarizers et
- 100% des actions de la société Volfoni Iberia SL.

(iii) Crystal Vision détiendra 5.905 actions de la Société représentant 5% du capital de Volfoni à l'issue de cette opération et

(iv) Monsieur Francisco Lafuente Serra 5.905 actions de la Société représentant 5% du capital de Volfoni à l'issue de cette opération.

Cette opération d'augmentation du capital de VOLFONI SAS a nécessité l'intervention d'un commissaire aux apports conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce.

Celui-ci a été nommé par une ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris prise le 5 mars 2012.

Il a pu procéder à l'ensemble des diligences qu'il a estimées utile à ses travaux.

Il entend remettre son rapport le 11 avril 2012 qui vous sera présenté en assemblée générale.

Le commissaire aux comptes de la Société a été également informé et saisi de cette opération mais n'a pas à se prononcer sur cette opération qui est une augmentation de capital en nature.

Vous aurez également à vous prononcer sur les modifications des articles 6 (Apports) et 7 (Capital social) des statuts de la Société, induites par ces opérations d'apport.

Paris, le 10 avril 2012

M. Thierry Henkinet
Président